

# **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ATLANTIQUE**

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous annoncer que le Conseil régional de l'Atlantique aura lieu du 10 au 12 juin au Halifax Convention Centre à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

En plus des questions traitées habituellement dans le cadre du Conseil, nous procéderons à des élections afin de pourvoir de façon intérimaire plusieurs postes au sein de l'exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les élections à la page 6.

Veuillez vous assurer que les déléguées et délégués peuvent rester jusqu'à la fin du Conseil le mercredi 12 juin, même si cela pourrait les obliger à ne rentrer chez eux que le jeudi 13 juin.

\*Veuillez particulièrement noter que ce Conseil se déroulera du lundi au mercredi, ce qui diffère de l'horaire habituel.

Les inscriptions au Conseil régional de l'Atlantique se feront au moyen de notre système d'inscription en ligne. Les présidentes et présidents de sections locales devraient avoir reçu leur nom d'utilisateur et leur mot de passe dans un courriel distinct. Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, veuillez communiquer avec<u>registration@unifor.org</u> pour obtenir de l'aide.

Nous avons hâte d'accueillir à Halifax des membres des quatre coins de la région de l'Atlantique pour célébrer la force et la solidarité de notre syndicat.

En toute solidarité,



Morgan Palmer
Vice-présidente du Conseil régional de l'Atlantique



Jennifer Marray

Directrice de la région de l'Atlantique

## Programme préliminaire

### Le dimanche 9 juin 2024

9 h 00 Cours « La santé mental, ça compte » (Préincription obligatoire)

### Le lundi 10 juin 2024

8 h 00	Réunion des présidentes et présidents
12 h 00	Dîner-conférence sur la santé et sécurité (Préincription obligatoire)
13 h 30	Caucus des travailleuse et travailleurs ayant une InCapacité
14 h 30	Caucus LGBTQ
15 h 30	Caucus des jeunes trvailleuses et travailleurs
15 h 30	Formation sur la Naloxone (Préincription obligatoire)
16 h 30	Formation sur la Naloxone (Préincription obligatoire)
18 h 30	Réception d'accueil

### Le mardy 11 juin 2024

9 h 00	Plénière du Conseil régional de l'Atlantique
Dîner	Caucus sur l'Action féministe
17 h 00	Ajournement quotidien

### Wednesday, June 12, 2024

7 h 30	Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones
	et de couleur
9 h 00	Plénière du Conseil régional de l'Atlantique
17 h 00	Ajournement

Toutes les réunions et tous les événements du CRA 2024 se dérouleront au Halifax Convention Centre (1650 Argyle St, Halifax), sauf indication contraire.







\*La séance du samedi se poursuivra jusqu'à la fin des travaux du Conseil. Des ordres du jour détaillés seront distribués sur place.

# Événements prévu avant le conseil

### **COURS « LA SANTÉ MENTAL, ÇA COMPTE »**

Dimanche 9 juin de 9 h à 16 h

Date limite pour l'inscription : 9 mai 2024

Le nombre de places est limité. C'est pourquoi les participantes et participants doivent s'inscrire en envoyant un courriel à <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

Ce cours est un programme important pour les représentantes et représentants syndicaux ainsi que les dirigeantes et dirigeants de sections locales qui désirent apprendre comment soutenir et représenter les membres qui vivent avec des troubles de santé mentale, notamment des dépendances. Le programme fournit une base de connaissances pour mieux comprendre les troubles de santé mentale et aidera les participantes et participants à savoir comment diriger efficacement les membres vers les services appropriés. Les participantes et participants en apprendront davantage sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs vivant avec des troubles de santé mentale, y compris des problèmes de dépendance, ainsi que sur les droits et devoirs de l'employeur, du syndicat et de la travailleuse ou du travailleur.

Veuillez noter que ce cours n'est pas admissible au programme de congés-éducation payés avec partage des coûts à parts égales.

### **RÉUNION DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS**

Lundi 10 juin de 8 h 30 à midi

Date limite pour l'inscription : 20 mai 2024

Veuillez vous inscrire à l'adresse <a href="https://register1.unifor.org">https://register1.unifor.org</a>.

Il s'agit d'une occasion pour les dirigeantes et dirigeants de sections locales d'interagir entre eux et d'obtenir de l'information précieuse qui les aidera à fournir du soutien aux membres de leur section locale.

En plus de discuter des enjeux particuliers des sections locales, les dirigeantes et dirigeants présents pourront assister à une présentation de l'agent de liaison du PAEF d'Unifor/responsable des dépendances Mike Byrne à propos des répercussions du harcèlement en milieu de travail sur la santé mentale.

Les présidentes et présidents de sections locales sont encouragés à inviter une ou un membre de leur exécutif, ou encore une présidente ou un président d'unité à les accompagner à la réunion des présidentes et présidents.







### DÎNER-CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Lundi 10 juin de midi à 13 h 30

Date limite pour l'inscription : 9 mai 2024

Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire. Veuillez envoyer un courriel à <u>laura.vickery@unifor.org.</u>

Le Service de santé, sécurité et environnement d'Unifor fournira du soutien aux participantes et participants pour les aider à approfondir leurs connaissances sur l'importance des enjeux liés à la santé et à la sécurité en milieu de travail.

Veuillez préciser tout besoin alimentaire particulier dans votre demande d'inscription.







#### FORMATION SUR LA NALOXONE

Le lundi 10 juin à 15 h 30 et 16 h 30

Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire. Veuillez communiquer avec <u>laura.vickery@unifor.org</u> au plus tard le 9 mai pour vous inscrire.

Les responsables du programme Nova Scotia Take Home Naloxone seront sur place pour offrir de la formation sur l'usage de la naloxone, un médicament qui peut sauver des vies.

Les participantes et participants apprendront comment détecter une intoxication aux opioïdes et comment réagir en utilisant une trousse de naloxone. Ils auront également l'occasion de pratiquer leur technique et recevront leur propre trousse de naloxone à emporter à la maison

### **CAUCUS SUR L'ÉQUITÉ**

Plusieurs des caucus auront lieu le 10 juin en après-midi, comme indiqué à la page 3, afin de permettre aux membres des groupes en quête d'équité de concentrer leur attention sur l'important travail de leurs caucus et de participer aux caucus qui les concernent. Des rafraîchissements seront offerts lors de ces caucus.

Le caucus de la condition féminine aura lieu le mardi 11 juin pendant le dîner. Le caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur aura lieu le mercredi 12 juin à 7 h 30. En raison du moment de la journée où se déroulent ces deux caucus, le repas sera fourni.

Veuillez noter que les caucus sur l'équité seront des activités à huis clos auxquelles les alliés ne seront pas invités.

### **Inscriptions**

Les inscriptions se feront entièrement en ligne. Veuillez visiter : <a href="https://register1.unifor.org">https://register1.unifor.org</a>. La date limite pour l'inscription est le 20 mai, 2024.

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale vous seront envoyées dans un courriel spécial. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

Conseil régional de l'Atlantique 2024 CRA 2024 Réunion des président(e)s

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

#### **NOTES IMPORTANTES**

Les membres actuels du comité exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, soit comme délégué(e) ou délégué(e) spécial(e) de votre section locale.

Chaque membre de votre délégation DOIT être inscrit avec une adresse courriel unique. Nous vous recommandons de NE PAS utiliser les courriels des compagnies. Ces adresses seront utilisées pour contacter chaque membre afin de vérifier les détails de l'inscription et lui faire remplir un questionnaire confidentiel d'auto-identification sur l'équité.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

### **DÉSIGNATIONS DE LA DÉLÉGATION**

Vous trouverez l'information sur le nombre de déléguées et de délégués auquel votre section locale a droit en consultant les règlements du Conseil régional de l'Atlantique.

L'information sur le nombre de déléguées et de délégués auquel votre section locale a droit est envoyée directement à la présidente ou au président de votre section locale dans un courriel distinct. Si vous n'avez pas reçu cette information ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

### Sections locales ou organismes subordonnés avec une seule unité

1 à 250 membres - 1 déléguée ou délégué 251 à 500 membres - 2 déléguées ou délégués 501 à 750 membres - 3 déléguées ou délégués 751 à 1 000 membres - 4 déléguées ou délégués 1 001 à 1 250 membres - 5 déléguées ou délégués et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

## Sections locales ou organismes subordonnés composés

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit au nombre de déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

250 à 500 membres – 1 déléguée ou délégué 501 à 750 membres – 2 déléguées ou délégués 751 à 1 000 membres – 3 déléguées ou délégués 1 001 à 1 250 membres – 4 déléguées ou délégués et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

### STATUT DE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ

Les **déléguées et délégués** sont les seuls membres de la délégation à avoir à la fois droit de parole et droit de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués calculé selon la formule indiquée à la page 6.

Il n'y a que les déléguées et délégués qui peuvent être candidates et candidats pour des postes faisant l'objet d'un vote de l'assemblée (par ex. postes au sein de l'exécutif du Conseil régional de l'Atlantique ou les comités permanents autres qui ne sont pas des groupes sur l'équité).

Les **déléguées spéciales et délégués spéciaux** ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ). Les déléguées spéciales et délégués spéciaux appartenant à un groupe en quête d'équité peuvent être candidates et candidats au sein de leur comité d'équité respectif.

Les **observatrices et observateurs** n'ont ni droit de parole ni droit de vote lors de ce conseil. Il peut s'agir de membres de sections locales qui ne se qualifient pas en tant que déléguées spéciales ou délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

Des **déléguées suppléantes ou délégués suppléants** peuvent remplacer une déléguée ou un délégué ayant droit de vote dans le cas où cette personne doit s'absenter du conseil. Les déléguées suppléantes et délégués suppléants n'ont ni droit de parole ni droit de vote sauf s'ils remplacent une déléguée ou un délégué absent. Chaque section locale peut inscrire une seule personne comme déléguée suppléante ou délégué suppléant.

### Élections

Des élections auront lieu afin de pourvoir les postes actuellement vacants au sein de l'exécutif et des comités permanents. Les postes vacants à pourvoir sont les suivants :

Président(e) du CRA - 1

Membre ordinaires du CRA (Î.-P.-E.) - 1

Membre ordinaires du CRA (N.-É.) - 1

Comité permanent en santé et sécurité du CRA - 1

Comité permanent d'action politique du CRA - 1

Comité permanent PAEF/dépendances du CRA -1

Les membres qui désirent soumettre leur candidature pour l'un de ces postes doivent être inscrits en tant que déléguées ou délégués et avoir le support de leurs sections locale.

Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité de CRA - 1

Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs caucus sur l'équité. Les membres de groupes en quête d'équité inscrits en tant que délégué(e)s ou délégué(e)s spéciales peuvent soumettre leur candidature pour un poste au sein de leurs comités permanents respectifs.

Pour des renseignements sur les responsabilités des membres de l'exécutif du Conseil et des comités permanents, veuillez consulter les <u>règlements du Conseil régional de l'Atlantique</u>.

Les élections qui auront lieu au Conseil se dérouleront le mercredi 12 juin. L'inscription et les changements au statut de délégué(e) seront fermés au moin 1 (une) heure avant le vote.

Les nominations formelles pour l'exécutif et les comités permanents du CRA auront lieu pendant le Conseil. Conformément à nos règlements (Article 5 : Élections) :

...une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.

Veuillez noter que les candidat(e)s doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la ou du président de leur section locale avant d'accepter une mise en candidature. Les sections locales d'origine des membres du comité exécutif et des comités permanents du CRA doivent s'engager à soutenir vfinancièrement votre mandat de trois (3) ans, y compris les coûts associés à votre participation au CRA en tant que membre de leur délégation pour votre mandat. Le soutien financier peut également inclure le temps perdu pour le travail en comité et/ou des séances de formation à Port Elgin, entre autres.

Les membres qui désirent soumettre leur candidature à un poste en particulier doivent remplir le formulaire de confirmation de l'appui ci-joint et le faire signer par la présidente ou le président de leur section locale. Vous pouvez envoyer ce formulaire par courriel à <u>laura.vickery@unifor.org</u> ou l'imprimer et le remettre au moment de la mise en candidature.

### **Accessibilité**

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour des besoins liés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat.

Tous les documents peuvent être fournis dans un format plus accessible aux besoins des membres, sur demande.

Veuillez envoyer vos demandes par courriel à <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

## **Voyages et logements**

#### **VOYAGES**

Les délégués qui se rendent à Moncton par avion sont invitées à utiliser le code suivant sur <u>aircanada.com</u> pour bénéficier de prix réduits sur leurs billets.

Code de réduction : M2J9ABQ1

Les délégués qui souhaitent se rendre à Moncton en train peuvent bénéficier de tarifs réduits en réservant sur viarail.ca.

Code de réduction : 811133

### **HÔTEL LORD NELSON**

L'hôtel Lord Nelson, 1515 South Park St., Halifax, N.-É. Le tarif des chambres est de 259,00 \$, la nuitée en occupation simple ou double, chambre traditionelle. La date limite pour les réservations est le **lundi 1 mai**, **2024**. Indiquez "Unifor Atlantic Council" lors de votre réservation.

Ou réservez en ligne avec <u>le lien sécurisé</u>.

Veuillez noter que toutes les réunions et tous les événements du CRA 2024 se dérouleront au Halifax Convention Centre (1650 Argyle St, Halifax), sauf indication contraire.

### **Au conseil**

### **ENREGISTREMENT À LA CONFÉRENCE**

La table d'inscription sur place sera ouverte aux heures suivantes pour l'enregistrement des délégué(e)s.

Le lundi 10 juin 12 h 30 à 17 h 00 Le mardi 11 juin 8 h 00 à 17 h 00 Le mercrdi 12 juin 8 h 00 à 12 h 00

L'inscription sera fermée au moin une heure avant le scrutin.

#### SERVICES DE NAVETTES

Les navettes assureront le lien entre l'hôtel Lord Nelson et le Halifax Convention Centre du lundi 10 juin au mercredi 12 juin.

Nous vous fournirons plus de détails au sujet de l'horaire des navettes à l'approche de la date de l'événement.

Si vous-même ou encore une ou un membre de votre délégation avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité au transport, veuillez communiquer avec <u>laura.vickery@unifor.org</u> afin que nous puissions mettre en place les mesures d'accommodation nécessaires.

## Service de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits **avant la date limite du vendredi 17 mai, 2024**.

Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Le lundi 10 juin 8h30 à 17h30 Le mardi 11 juin 8h30 à 17h30

Le mercredi 12 juin 8h30 à ½ heure après l'ajournement







### Résolutions

### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Veuillez noter que, conformément aux règlements du CRA, article 9 : Amendements :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 3 mai 2024. Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le vendredi 10 mai 2024.

Les résolutions peuvent être soumises par courriel à <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

### **RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES**

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le vendredi 25 mai 2024. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Veuillez consulter l'exemple de résolution en langage clair sur la page suivante pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous

- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.

# Dates d'échéance importantes

Réservations à l'hôtel
Soumission des modifications
aux règlements
Inscription à l'événement prévu avant
le début du conseil

Inscription au service de garde d'enfants Inscription au conseil

Soumission de résolutions

Mercredi 1 mai Vendredi 3 mai

Jeudi 9 mai

Vendredi 17 mai Lundi 20 mai Vendredi 24 mai



#### Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
- 2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

#### Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va» et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :	
lane Smith, présidente	
John Smith, secrétaire archiviste	